

Image not found or type unknown



Electro-ménager : non remboursement d'un article renvoyé

Par **VALISOLALAO**, le **22/07/2009** à **11:02**

Bonjour,

Sur la recommandation du service clientèle d'un grand magasin d'électro-ménager, j'ai refusé un article commandé sur Internet auprès ce magasin et qui m'a été livré par Chronopost (j'ai pu en acheter un autre plus rapidement en magasin).

Le magasin m'a adressé un mail d'accusé de réception de l'article retourné précisant qu'il allait procéder à mon remboursement par virement bancaire (article payé en ligne par carte bancaire).

Ces faits remontent au mois de novembre 2008 et jusqu'à maintenant, soit 8 mois après, je n'ai toujours pas été remboursé malgré de multiples réclamations téléphoniques ou par mail. Je suis même allé voir le responsable de l'un des magasins de la chaîne. A chaque fois, je dois réexpliquer le cas, à chaque fois on me dit que cette situation n'est pas normale et qu'on allait y remédier rapidement.

J'attends toujours. Quel recours me conseillez-vous ?

AV

--

Par **patinette**, le **22/07/2009** à **14:08**

bonjour,

la direction générale de la répression des fraudes, adresses dans le bottin ou internet de votre département

Par **VALISOLALAO**, le **22/07/2009** à **14:45**

C'est une bonne idée. Merci !

AV

--